



Refus de payer les frais de transport

Par **marco92pli**, le **17/02/2009** à **20:20**

bonjour, suite au jugement mon ex epouse et moi avons les frais de transports de l'enfant partagés. elle habite à 800km et refuse de payer les frais de retour de l'enfant dont elle a la garde sous prétexte qu'elle n'a pas les moyens, donc si je veux voir ma fille de 15 ans je dois payer les frais de train ou d'avion aller retour ce que maintenant je refuse de faire. que puis-je faire pour l'obliger à payer sa part? j'ai déjà déposé une main courante pour non-présentation d'enfant.